

## SANTÉ

### ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 6 février 2019 portant nomination de membres de la juridiction disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des personnels enseignants de médecine générale**

NOR : SSAH1930040A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.952-22;

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires, et notamment les articles 22 (3°) et 22-1 (3°);

Vu le décret n° 90-92 du 24 janvier 1990 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires des centres hospitaliers et universitaires, et notamment son article 50;

Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 modifié portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale, et notamment son article 39,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les personnes dont les noms suivent sont nommées pour trois ans en qualité de membres de la juridiction disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des personnels enseignants de médecine générale :

M. RAYSSEGUIER (Christian), avocat général honoraire à la Cour de cassation : membre titulaire.

M. VALAT (Jean-Paul), avocat général à la Cour de cassation : membre suppléant.

M. BERTOUX (Simon), conseiller référendaire à la Cour des comptes : membre titulaire.

M. GALLEE (Sébastien), conseiller référendaire à la Cour des comptes : membre suppléant.

Mme BUGUET-DEGLETAGNE (Béatrice), inspectrice générale des affaires sociales : membre titulaire.

M. LE MORVAN (Franck), administrateur général détaché à l'inspection générale des affaires sociales : membre suppléant.

#### Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 6 février 2019.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale de l'offre de soins,*  
CÉCILE COURRÈGES